

<http://clg-clery-saint-andre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1345>



# Campagne de bourses de collège 2024-2025

- Informations Administratives - Bourses Scolaires -



Date de mise en ligne : vendredi 19 avril 2024

---

Copyright © Collège Jacques de Tristan - Cléry St André - Tous droits

réservés

---

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la campagne de bourse de collège pour l'année scolaire 2024-2025, je tenais à vous alerter sur la nécessité de **faire votre déclaration d'impôt sur les revenus**, cela afin **d'éviter tout retard dans le traitement** de votre demande de bourse.

Nous vous conseillons également de vérifier toutes les données préremplies, notamment le nombre d'enfant à charge, qui s'est avéré erroné dans plusieurs situations.

Pour le département du Loiret, vous avez **jusqu'au 30 mai 2024 pour faire votre déclaration en ligne** et jusqu'au **21 mai 2024 pour faire votre déclaration papier**.

Je vous rappelle que l'avis d'imposition N-1 est obligatoire dans les demandes de bourse ainsi que les demandes de fonds sociaux.

Je vous remercie d'avance pour votre attention.

Mme Dia